



## REGLES DE VIE DU MBC

### LOISIRS 2021-2022

À COMPLETER ET À ENVOYER PAR E-MAIL :

[milizac.basket@laposte.net](mailto:milizac.basket@laposte.net)

#### **Remboursement de licence :**

Aucun remboursement passé le mois d'octobre sauf en cas d'une grosse blessure (sur présentation d'un certificat médical mentionnant une incapacité jusqu'à la fin de saison) ou mutation professionnelle.

#### **Maillot :**

Le jeu de maillots doit être lavé à tour de rôle après chaque match. Tout maillot non rendu le jour de l'AG, le chèque de caution sera encaissé.

#### **Déplacements :**

Chaque joueur désigné doit assurer le transport de l'équipe ou à défaut permuter avec une autre personne dès que possible.

**Respect des bénévoles :** Entraîneurs et responsables d'équipes, arbitres et OTM.

**Respect du matériel et des locaux.**

Signature du licencié en loisirs :

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_